

Règlement de la compétition BAFL

1. Généralités

Le présent règlement s'applique à toutes les associations et organisations participant à des matchs et rencontres organisés par la BAFL dans le cadre d'un championnat national. Elle remplace toute autre réglementation contraignante applicable à une **compétition nationale belge** de football américain qui aurait pu être émise précédemment par la BAFL. Ce règlement de compétition a été approuvé par le Conseil d'Administration de la BAFL.

Il prend donc effet, à la date de sa signature par le Conseil d'Administration de la BAFL, et reste en vigueur jusqu'à son amendement ou son retrait par le même organe régulièrement constitué, conformément aux statuts de la BAFL.

Si un amendement, une adaptation ou un complément au présent règlement de compétition a été demandé ou s'avère nécessaire, cet amendement, cette adaptation sera décidé par le Conseil d'Administration de la BAFL.

La BAFL est également l'organe directeur de toutes les compétitions organisées au niveau national. La BAFL organise chaque année les compétitions de football américain : Première Division (D1), Deuxième Division (D2), compétition U20 (juniors), compétition U17 (cadets) et compétition flag. Elles sont organisées sous la direction de la BAFL ou sous la direction du responsable désigné par elle, qui en établit les critères, les formats et les règlements.

Les calendriers de toutes les compétitions de la BAFL sont établis par la commission de calendrier BAFL ou par le responsable désigné par elle.

Un membre de la FAFL/LFFA, qui paie sa cotisation à sa Ligue respective, n'est pas automatiquement admis à la compétition BAFL. Pour ce faire, il doit également remplir les critères imposés de sa Ligue Régionale et la BAFL.

2. Règles applicables

Les règles applicables aux rencontres disputées dans le cadre d'une compétition sont les règles de l'IFAF, complétées ou adaptées par les règles spécifiquement mentionnées dans le présent règlement et/ou ses annexes.

Toute amende imposée par la BAFL sera versée à la BAFL, qui décidera des bénéficiaires, sur base de l'annexe 1.

Si un club refuse de payer l'amende ou les amendes imposées, le Conseil d'Administration de la BAFL peut prendre d'autres mesures d'écartement de la compétition en cours ou future. Une année de compétition au sein de la BAFL commence après la date du Belgian Bowl Sénior.

3. Format

3.1. Compétition Sénior

La compétition peut être composée de 2 divisions, à savoir la première et deuxième division.

La D1 est composée idéalement de huit équipes sélectionnées par le Conseil d'Administration de la BAFL sur la base des critères énoncés dans le présent règlement. La D2 se compose des autres clubs restants.

Toutes les compétitions se dérouleront selon le format win/loss/tie.

Un match nul (tie) est possible en saison régulière mais n'est pas possible en play-off ou finale. On jouera le cas échéant des prolongations conformément aux règles IFAF. Comme le prévoit le règlement IFAF, seule une circonstance imprévue, telle qu'un cas de force majeure, peut constituer une exception à cette règle.

3.2. Compétition U20

La compétition est mise en place par la commission de calendrier ou la personne désignée par la BAFL. Le nombre d'équipes n'est pas limité et peut varier d'année en année en fonction du nombre de clubs/équipes inscrit.e.s.

Aucune distinction n'est faite entre D1 et D2.

Les équipes participantes doivent cependant répondre aux critères énoncés dans le présent règlement.

Toutes les compétitions se dérouleront selon le format win/loss/tie. Un match nul est possible en saison régulière mais n'est pas possible en play-off ou finale. On jouera le cas échéant des prolongations conformément aux règles IFAF. Comme le prévoit le règlement IFAF, seule une circonstance imprévue, telle qu'un cas de force majeure, peut constituer une exception à cette règle.

3.3. Compétition U17

La compétition est mise en place par la commission de calendrier ou la personne désignée par la BAFL. Le nombre d'équipes n'est pas limité et peut varier d'année en année en fonction du nombre de clubs/équipes inscrit.e.s.

Aucune distinction n'est faite entre D1 et D2.

Les équipes participantes doivent cependant répondre aux critères énoncés dans le présent règlement.

Toutes les compétitions se dérouleront selon le format win/loss/tie. Un match nul est possible en saison régulière mais n'est pas possible en play-off. On jouera le cas échéant des prolongations conformément aux règles IFAF. Comme le prévoit le règlement IFAF, seule une circonstance imprévue, telle qu'un cas de force majeure, peut constituer une exception à cette règle.

4. Accès et relégation dans les différentes ligues et compétitions

(pas applicable aux compétitions U17 et U20)

4.1. A la fin de la compétition 2025

4.1.1. Première Division (D1)

Le champion et le vice-champion de la D2 2025 sont automatiquement promus en D1 2026. Les équipes qui terminent dernière et avant dernière en D1 2025 sont automatiquement reléguées en D2 2026.

Si une équipe refuse d'être promue, alors il n'y aura qu'un seul descendant, le plus mauvais classé.

Si les deux équipes refusent d'être promues, alors il n'y aura aucun descendant.

Si une équipe participe à la D1, mais ne peut plus répondre aux critères imposés pour cette ligue, le Conseil d'Administration de la BAFL peut prendre la décision autonome de déplacer l'équipe dans une autre division pour la saison suivante, voire de la suspendre de toute compétition.

4.1.2. Deuxième Division (D2)

Le champion et le vice-champion de la D2 2025 sont automatiquement promus en D1 2026. Les équipes qui terminent dernière et avant dernière en D1 2025 sont automatiquement reléguées en D2 2026.

Si une équipe refuse d'être promue, alors il n'y aura qu'un seul descendant de D1, le plus mauvais classé. Si les deux équipes refusent d'être promues, alors il n'y aura aucun descendant.

Si une équipe participe à la D1, mais ne peut plus répondre aux critères imposés pour cette ligue, le Conseil d'Administration de la BAFL peut prendre la décision autonome de déplacer l'équipe dans une autre division pour la saison suivante, voire de la suspendre de toute compétition.

4.2. A la fin de la compétition 2026

4.2.1. Première Division (D1)

L'équipe qui termine dernière en D1 2026 sera automatiquement reléguée en D2 2027.

Si une équipe participe à la D1, mais ne peut plus répondre aux critères imposés pour cette ligue, le Conseil d'Administration de la BAFL peut prendre la décision autonome de déplacer l'équipe dans une autre division pour la saison suivante, voire de la suspendre de toute compétition.

4.2.2. Deuxième Division (D2)

Le champion de la D2 2026 est automatiquement promu en D1 2027. L'équipe qui termine dernière en D1 2026 sera automatiquement reléguée en D2 2027.

Si le champion de la D2 estime qu'il n'est pas en mesure de participer à la D1 l'année d'après, le Conseil d'Administration de la BAFL proposera la place libre à l'équipe suivante de la D2, si cette équipe remplit les critères d'adhésion à la première division.

Si aucune équipe n'a pas les capacités de monter en D1, ou si le Conseil d'Administration de la BAFL estime que le prochain candidat ne répond pas aux critères d'adhésion, le Conseil d'Administration de la BAFL peut décider de ne pas promouvoir une équipe en D1.

5. Arbitres

Les rencontres organisées dans le cadre de toutes les compétitions organisées par la BAFL, comme mentionné ci-dessus, sont supervisées par des équipes de 5, 6, 7 ou 8 arbitres (4 si cas de force majeure). Ces arbitres seront issus d'une des Ligues Régionales, ou des deux.

Les Commissions d'Arbitrage régionales sont chargées des assignments des arbitres afin de prévoir un crew sur chaque site. Les crews pourront être composés d'arbitres issus d'une ou des deux associations d'arbitres régionales.

Les honoraires des officiels sont payés par la FAFL/LFFA.

Les arbitres ont le pouvoir de mettre un terme à un match à tout moment s'ils le jugent nécessaire.

6. Inscription

Toute équipe souhaitant participer à l'une des compétitions organisées par la BAFL en D1, D2, U17 ou U20 doit confirmer son engagement par écrit (par e-mail) au Conseil d'Administration de la BAFL ou à la personne responsable désignée par celle-ci.

Pour la **participation à la compétition senior** : au plus tard le 01/09 de l'année précédant le début de la compétition senior afin de proposer un calendrier aux équipes au 01/10.

Pour la **participation à la compétition U17** : au plus tard le 01/09 de l'année précédant le début de la compétition U17 afin de proposer un calendrier aux équipes au 01/10.

Pour la **participation à la compétition U20** : au plus tard le 01/06 de l'année précédant le début de la compétition U20 afin de proposer un calendrier aux équipes au 01/07

7. Forfait

7.1. Première Division

7.1.1. Forfait JAMAIS autorisé !

Une amende unique de € 1500,00 sera infligée à l'équipe qui déclare forfait. L'amende sera utilisée pour couvrir tous les frais prouvés de l'équipe organisatrice et/ou adverse. La différence entre les frais prouvés et le montant de l'amende est reversée à la BAFL.

7.1.2. Tous les scores de l'équipe forfait seront sanctionnés d'un score de 28-00, qu'il s'agisse des matchs déjà joués ou encore à jouer.

7.1.3. L'équipe qui déclare forfait devra jouer dans une ligue inférieure pour les 2 prochaines années de compétition dans sa catégorie d'âge.

7.1.4. L'équipe qui déclare forfait tombe automatiquement à la dernière place du classement. Si plusieurs équipes déclarent forfait, elles seront rétrogradées en division inférieure. Le nombre d'équipes promues vers la division 1 correspondra alors aux nombres d'équipes rétrogradées.

7.1.5. Il n'est jamais question de force majeure dans les cas suivants :

- L'indisponibilité d'un terrain (à l'exception de son état dû aux conditions climatiques, des décisions tardives de la ville ou des services communaux. Ce point doit pouvoir être prouvé au Conseil d'Administration de la BAFL)
- Non-conformité aux exigences du chapitre 10

7.1.6. Pour chaque forfait, les membres du Conseil d'Administration de la BAFL apprécieront s'il y a un cas de force majeure.

En cas de force majeure, aucune amende ne sera imposée et le match pourra être programmé ultérieurement.

7.2. Deuxième Division

7.2.1. 1 forfait ANNONCÉ À TEMPS autorisé

7.2.2. La demande de forfait doit être adressée au Conseil d'Administration de la BAFL avant le mardi 22 h 00 précédant le match en question. Cette demande écrite doit être faite par courriel à info@bafl.be et à l'adversaire prévu au calendrier. Dans ce cas, un score de 28-00 sera sanctionné uniquement pour le match en question. Toute demande de forfait envoyée plus tard sera considérée comme tardive.

7.2.3. Une amende de 750€ sera infligée à l'équipe qui déclare forfait. Une amende de 1000,00 € sera infligée à l'équipe qui déclare forfait tardivement. Cette amende servira à couvrir tous les frais prouvés de l'équipe organisatrice/adverse.

La différence entre les frais prouvés et le montant de l'amende est reversée à la BAFL.

7.2.4. L'équipe qui déclare forfait tardivement tombe automatiquement à la dernière place et est forfait pour le reste de la saison. Les matchs joués et encore à jouer seront sanctionnés d'un score de 28-00.

7.2.5. L'équipe qui déclare forfait général tombe automatiquement à la dernière place du classement. Les matchs joués et encore à jouer seront sanctionnés d'un score de 28-00.

Tous les points que cette équipe marquerait lors d'un match amical ou d'un scrimmage après les situations mentionnées ci-dessus ne peuvent être pris en compte dans la compétition en cours.

7.2.6. Il n'est jamais question de force majeure dans les cas suivants :

- L'indisponibilité d'un terrain (à l'exception de son état dû aux conditions climatiques, des décisions tardives de la ville ou des services communaux. Ce point doit pouvoir être prouvé au Conseil d'Administration de la BAFL)
- Non-conformité aux exigences du chapitre 10

7.2.7. Pour chaque forfait, les membres du conseil d'administration de la BAFL apprécieront s'il y a un cas de force majeure.

En cas de force majeure, aucune amende ne sera imposée et le match pourra être programmé ultérieurement.

7.3. Compétition U20

7.3.1. Un forfait annoncé À TEMPS autorisé

7.3.2 La demande de forfait doit être adressée au Conseil d'Administration de la BAFL avant le mardi 22 h 00 précédant le match en question. Cette demande écrite doit être faite par courriel à info@bafl.be. Dans ce cas, un score de 28-00 sera sanctionné uniquement pour le match en question. Toute demande de forfait envoyée plus tard sera considérée comme tardive.

7.3.3. Une amende de 500€ sera infligée à l'équipe qui déclare forfait (même annoncé à temps). Une amende de 750,00 € sera infligée à l'équipe qui déclare forfait tardivement. Cette amende servira à couvrir tous les frais prouvés de l'équipe organisatrice.

La différence entre les frais prouvés et le montant de l'amende est reversée à la BAFL.

7.3.4. L'équipe qui déclare forfait tardivement tombe automatiquement à la dernière place du classement et est forfait pour le reste de la saison. Les matchs joués et encore à jouer seront sanctionnés d'un score de 28-00.

7.3.5. L'équipe qui déclare forfait général tombe automatiquement à la dernière place du classement. Les matchs joués et encore à jouer seront sanctionnés d'un score de 28-00.

7.3.6. Il n'est jamais question de force majeure dans les cas suivants :

- L'indisponibilité d'un terrain (à l'exception de son état dû aux conditions climatiques, des décisions tardives de la ville ou des services communaux. Ce point doit pouvoir être prouvé au Conseil d'Administration de la BAFL)
- Non-conformité aux exigences du chapitre 10.

7.3.7. Pour chaque forfait, les membres du conseil d'administration de la BAFL apprécieront s'il y a un cas de force majeure.

En cas de force majeure, aucune amende ne sera imposée et le match pourra être programmé ultérieurement.

7.4. Compétition U17

7.4.1. Deux forfaits ANNONCÉS À TEMPS autorisés

7.4.2 La demande de forfait doit être adressée au Conseil d'Administration de la BAFL avant le jeudi 22 h 00 précédant le match en question. Cette demande écrite doit être faite par courriel à info@bafl.be. Dans ce cas, un score de 28-00 sera sanctionné uniquement pour le match en question. Toute demande de forfait envoyée plus tard sera considérée comme tardive.

7.4.3. Une amende de 250€ sera infligée à l'équipe qui déclare forfait. Une amende de 500,00 € sera infligée à l'équipe qui déclare forfait tardivement. Cette amende servira à couvrir tous les frais prouvés de l'équipe organisatrice.

La différence entre les frais prouvés et le montant de l'amende est reversée à la BAFL.

7.4.4. L'équipe qui déclare forfait tardivement tombe automatiquement à la dernière place du classement et est forfait pour le reste de la saison. Les matchs joués et encore à jouer seront sanctionnés d'un score de 28-00.

7.4.5. L'équipe qui déclare forfait général tombe automatiquement à la dernière place du classement. Les matchs joués et encore à jouer seront sanctionnés d'un score de 28-00.

7.4.6. Il n'est jamais question de force majeure dans les cas suivants :

- L'indisponibilité d'un terrain (à l'exception de son état dû aux conditions climatiques, des décisions tardives de la ville ou des services communaux. Ce point doit pouvoir être prouvé au Conseil d'Administration de la BAFL)
- Non-conformité aux exigences du chapitre 10.

7.4.7. Pour chaque forfait, les membres du conseil d'administration de la BAFL apprécieront s'il y a un cas de force majeure.

En cas de force majeure, aucune amende ne sera imposée et le match pourra être programmé ultérieurement.

8. Obligations

8.1. Se conformer au règlement de sa propre fédération régionale.

8.2. Les fédérations régionales sont libres d'imposer des critères plus contraignants que ceux énoncés dans le présent règlement (p.e. en termes de certification de coaches).

8.3. Chaque joueur, entraîneur, ou toute personne dans la playerbox doit soumettre une demande de licence dans Twizzit à la FAFL ou à la LFFA avant qu'il puisse être éligible.

8.4. Au 01/09 de chaque année de la saison senior, une équipe senior doit être en mesure de présenter une liste de 25 licences.

8.5. Pour toute demande de licence senior introduite après le 16 avril, la personne concernée par cette licence ne pourra pas figurer sur la feuille de match des play-offs. Elle pourra, cependant, être éligible pour les matchs restants de la saison régulière.

8.6. Au 01/09 de chaque année de la saison U17, une équipe doit être en mesure de présenter une liste de 14 licences.

Aucune autre licence ne peut être demandée et/ou accordée après cette date.

8.7. Pour toute demande de licence U17 introduite après le 16 avril, la personne concernée par cette licence ne pourra pas figurer sur la feuille de match des play-offs. Elle pourra, cependant, être éligible pour les matchs restants de la saison régulière.

8.8. Au 01/06 de chaque année de la saison U20, une équipe doit être en mesure de présenter une liste de 20 licences.

8.9. Pour toute demande de licence U20 introduite après le 23 octobre, la personne concernée par cette licence ne pourra pas figurer sur la feuille de match des play-offs. Elle pourra, cependant, être éligible pour les matchs restants de la saison régulière.

8.10 Chaque équipe devra avoir son propre « ballboy » (qui pourra évidemment être une fille). Si une équipe n'a pas son « ballboy » 30 minutes avant le kick-off, une amende de 200€ sera infligée à l'équipe.

8.11. Le système de licence Twizzit de la BAFL est un système national qui est mis en place.

9. Critères de compétition

9.1. Première Division

9.1.1. A partir du 01/01/2027, chaque club représenté en D1 doit avoir sa propre équipe U17 en compétition au cours de la même année. La liste des licences des joueurs U17 doit être soumise avant le 01/09 précédant le début de la compétition U17.

A partir du 01/01/2028, chaque club représenté en D1 devra avoir sa propre équipe U17 et U20.

9.1.2. Si cette obligation n'est pas respectée, ce club ne pourra pas être représenté en D1.

9.1.3. Chaque club organisateur doit réaliser un enregistrement HD des matchs, en tenant compte d'une bonne perspective et d'une vue d'ensemble de toutes les phases du match. Se positionner entre les deux lignes des 40 yards. La caméra doit être positionnée à une hauteur minimum de 2.5m

⇒ *Partagez publiquement votre enregistrement de match dans les 2 jours ouvrables sur le google drive de la BAFL.*

⇒ *Violation des règles mentionnées au point 9.1.3 = 150,00 € par journée de match.*

9.1.4. Respecter les consignes de sécurité décrites au chapitre 10.

9.1.5. Fournir au moins l'accès à un point d'eau potable pour toutes les équipes, à proximité direct du terrain. Les équipes sont responsables de remplir leurs propres gourdes ou récipients.

⇒ *Pas de point d'eau à proximité directe du terrain = € 150,00 d'amende*

9.1.6. Le terrain devra être tracé avec des lignes de couleur blanche en priorité. Si cela n'est pas possible, la couleur jaune, ou bleue est acceptée.

5-yards-lines

⇒ *Lignes à 5 yards absentes = 250,00 EUR*

Hashmarks

Le hashmark est un trait perpendiculaire à la ligne des 5 yards. Ils sont obligatoires sur toutes les lignes des 5 yards

⇒ *Absence de hashmark = 250,00 EUR*

Ligne de conversion

La ligne de conversion doit être tracée à 3 yards de la ligne d'en-but.

⇒ *Absence de marquage pour la conversion = 250,00 EUR*

9.1.7. Présence de personnes autres que les joueurs autorisés dans la playerbox et/ou sur le terrain (devra être mentionné sur le Game report)

⇒ *Pour chaque infraction identifiée par la BAFL ou une personne désignée par la BAFL = € 250,00*

9.1.8. Prévoir une séparation autour du terrain, de sorte que les supporters soient positionnés en dehors des limit lines et ne puissent pas entrer librement sur le terrain.

⇒ *Aucune séparation prévue = € 150,00*

9.1.9. Le montage et l'affectation du terrain doivent être conformes aux règles IFAF.

⇒ *Le yard traditionnel devra être utilisé. Si le terrain est trop court, l'utilisation des IFAF yards est acceptée. Si le terrain est toujours trop court, des exceptions sont permises pour la longueur du terrain de jeu (la distance entre la ligne des 40 et la ligne des 50 peut être inférieure à 10 yards).*

9.1.10. Présence de poteaux de but de football américain, tels que décrits dans les règlements de l'IFAF.

Comme l'indique la règle 1 du règlement IFAF :

National federations may adapt rule 1 to meet local needs and circumstances, provided no adaption reduces the safety of the players or other participants.

9.1.11. Le chaincrew doit se tenir disponible pour l'arbitre au moins 30 minutes avant le coup d'envoi.

⇒ *Absence de chaincrew 30 min avant le début du match = € 250,00*

⇒ *Pas de chaincrew = pas de match = forfait pour l'équipe organisatrice (et report de l'autre match)*

9.1.12. Toutes les personnes présentes à l'intérieur des limit lines, à l'exception des joueurs, des entraîneurs, du personnel et des autres personnes autorisées dans la player box, sont tenues de porter du fluo (et enregistrée dans Twizzit) sauf pour la presse indépendante.

⇒ *Les personnes qui ne portent pas de fluo (mentionné ci-dessus), sont incitées par l'organisation à le faire, ou renvoyées en dehors des limit lines en cas de refus.*

⇒ *Le match peut être arrêté et un délai maximum de 30 minutes est autorisé selon les règles de l'IFAF. Si le délai est supérieur à 30 minutes = forfait*

9.1.13. Tous les joueurs de D1 participant à un match organisé par la BAFL à partir de 2026, doivent porter des casques de la même couleur.

⇒ *Pour chaque infraction identifiée, la BAFL inflige une amende de 50,00 € par infraction.*

9.1.14. Le formulaire de rapport de match BAFL doit être rempli complètement et correctement. Seul ce formulaire de rapport de match dans Twizzit peut être utilisé.

9.2. Deuxième Division

9.2.1. A partir du 01/01/2026, chaque équipe qui entre dans la D2 doit avoir sa propre équipe U20 ou U17 en compétition au cours de la même année.

9.2.2. Si cette obligation n'est pas respectée, cette équipe ne sera pas autorisée à participer à la D2.

Chaque club organisateur doit réaliser un enregistrement HD des matchs, en tenant compte d'une bonne perspective et d'une vue d'ensemble de toutes les phases du match. Se positionner entre les deux lignes des 40 yards. La caméra doit être positionnée à une hauteur minimum de 2.5m

⇒ *Partagez publiquement votre enregistrement de match dans les 2 jours ouvrables sur le google drive de la BAFL.*

⇒ *Violation des règles mentionnées au point 9.2.3 = 150,00 € par journée de match.*

9.2.3. Respecter les consignes de sécurité décrites au chapitre 10.

9.2.4. Fournir au moins l'accès à un point d'eau potable pour toutes les équipes, à proximité direct du terrain. Les équipes sont responsables de remplir leurs propres gourdes ou récipients.

⇒ *Pas de point d'eau = € 150,00 d'amende*

9.2.5. Le terrain devra être tracé avec des lignes de couleur blanche en priorité. Si cela n'est pas possible, la couleur jaune, ou bleue est acceptée

5-yards-lines

⇒ *Lignes à 5 yards absentes = 250,00 EUR*

Hashmarks

Le hashmark est un trait perpendiculaire à la ligne des 5 yards. Ils sont obligatoires sur toutes les lignes des 5 yards

⇒ *Absence de hashmark = 250,00 EUR*

Ligne de conversion

La ligne de conversion doit être tracée à 3 yards de la ligne d'en-but.

⇒ *Absence de marquage pour la conversion = 250,00 EUR*

9.2.6. Présence de personnes autres que les joueurs autorisés dans la playerbox et/ou sur le terrain (devra être mentionné sur le Game report)

⇒ *Pour chaque infraction identifiée par la BAFL ou une personne désignée par la BAFL = € 250,00*

9.2.7. Prévoir une séparation autour du terrain, de sorte que les supporters soient positionnés en dehors des limit lines et ne puissent pas entrer librement sur le terrain.

⇒ *Aucune séparation prévue = € 150,00*

9.2.8. Le montage et l'affectation du terrain doivent être conformes aux règles IFAF.

- *Le yard traditionnel devra être utilisé. Si le terrain est trop court, l'utilisation des IFAF yards est acceptée. Si le terrain est toujours trop court, des exceptions sont permises pour la longueur du terrain de jeu (la distance entre la ligne des 40 et la ligne des 50 peut être inférieure à 10 yards).*

9.2.9. Présence de poteaux de but de football américain, tels que décrits dans les règlements de l'IFAF.

- *Le point 9.1.13 est une adaptation prévue par le règlement IFAF:*

National federations may adapt rule 1 to meet local needs and circumstances, provided no adaption reduces the safety of the players or other participants.

9.2.10. La chaincrew doit se tenir disponible pour l'arbitre au moins 30 minutes avant le coup d'envoi.

- *Absence de chaincrew 30 minutes avant le début du match = € 250,00*

- *Pas de chaincrew = pas de match = forfait pour l'équipe organisatrice (et report de l'autre match)*

9.2.11. Toutes les personnes présentes sur le site, à l'intérieur des « limit lines », à l'exception des joueurs, des entraîneurs, du personnel et des autres personnes autorisées dans la player box, sont tenues de porter du fluo (et enregistrée dans Twizzit) sauf pour la presse indépendante.

- *Les personnes qui ne portent pas de fluo (mentionné ci-dessus), sont incitées par l'organisation à le faire, ou renvoyées en cas de refus.*

- *Le match peut être arrêté et un délai maximum de 30 minutes est autorisé selon les règles de l'IFAF. Si le délai est supérieur à 30 minutes = forfait*

9.2.12. Le formulaire de rapport de match BAFL doit être rempli complètement et correctement. Seul ce formulaire de rapport de match Twizitt peut être utilisé.

9.3. Compétition U20

9.3.1 Chaque club organisateur doit réaliser un enregistrement HD des matchs, en tenant compte d'une bonne perspective et d'une vue d'ensemble de toutes les phases du match. Se positionner entre les deux lignes des 40 yards. La caméra doit être positionnée à une hauteur minimum de 2.5m

⇒ *Partagez publiquement votre enregistrement de match dans les 2 jours ouvrables sur le google drive de la BAFL.*

⇒ *Violation des règles mentionnées au point 9.3.1. = 150,00 € par journée de match.*

9.3.2 Respecter les consignes de sécurité décrites au chapitre 10.

9.3.3 Fournir au moins l'accès à un point d'eau potable pour toutes les équipes, à proximité direct du terrain. Les équipes sont responsables de remplir leurs propres gourdes ou récipients.

⇒ *Pas de point d'eau = € 150,00 d'amende*

9.3.4 Le terrain devra être tracé avec des lignes de couleur blanche en priorité. Si cela n'est pas possible, la couleur jaune, ou bleue est acceptée

5-yards-lines

⇒ *Lignes à 5 yards absentes = 250,00 EUR*

Hashmarks

Le hashmark est un trait perpendiculaire à la ligne des 5 yards. Ils sont obligatoires sur toutes les lignes des 5 yards

⇒ *Absence de hashmark = 250,00 EUR*

Ligne de conversion

La ligne de conversion doit être tracée à 3 yards de la ligne d'en-but.

⇒ *Absence de marquage pour la conversion = 250,00 EUR*

9.3.5 Présence de personnes autres que les joueurs autorisés dans la playerbox et/ou sur le terrain (devra être mentionné sur le Game report)

⇒ *Pour chaque infraction identifiée par la BAFL ou une personne désignée par la BAFL = € 250,00*

9.3.6 Prévoir une séparation autour du terrain, de sorte que les supporters soient positionnés en dehors des limit lines et ne puissent pas entrer librement sur le terrain.

⇒ *Aucune séparation prévue = € 150,00*

9.3.7 Le montage et l'affectation du terrain doivent être conformes aux règles IFAF.

- *Le yard traditionnel devra être utilisé. Si le terrain est trop court, l'utilisation des IFAF yards est acceptée. Si le terrain est toujours trop court, des exceptions sont permises pour la longueur du terrain de jeu (la distance entre la ligne des 40 et la ligne des 50 peut être inférieure à 10 yards).*

9.3.8 Présence de poteaux de but de football américain, tels que décrits dans les règlements de l'IFAF.

- *Le point 9.1.13 est une adaptation prévue par le règlement IFAF:*

National federations may adapt rule 1 to meet local needs and circumstances, provided no adaption reduces the safety of the players or other participants.

9.3.9 La chaincrew doit se tenir disponible pour l'arbitre au moins 30 minutes avant le coup d'envoi.

- *Absence de chaincrew 30 minutes avant le début du match = € 250,00*
- *Pas de chaincrew = pas de match = forfait pour l'équipe organisatrice (et report de l'autre match)*

9.3.10 Toutes les personnes présentes sur le site, à l'intérieur des « limit lines », à l'exception des joueurs, des entraîneurs, du personnel et des autres personnes autorisées dans la player box, sont tenues de porter du fluo (et enregistrée dans Twizzit) sauf pour la presse indépendante.

- *Les personnes qui ne portent pas de fluo (mentionné ci-dessus), sont incitées par l'organisation à le faire, ou renvoyées en cas de refus.*
- *Le match peut être arrêté et un délai maximum de 30 minutes est autorisé selon les règles de l'IFAF. Si le délai est supérieur à 30 minutes = forfait.*

9.3.11 Le formulaire de rapport de match BAFL doit être rempli complètement et correctement. Seul ce formulaire de rapport de match Twizitt peut être utilisé.

9.4. Compétition U17

9.4.1. Chaque club organisateur doit réaliser un enregistrement HD des matchs, en tenant compte d'une bonne perspective et d'une vue d'ensemble de toutes les phases du match. Se positionner entre les deux lignes des 40 yards. La caméra doit être positionnée à une hauteur minimum de 2.5m

⇒ *Partagez publiquement votre enregistrement de match dans les 2 jours ouvrables sur le google drive de la BAFL.*

⇒ *Violation des règles mentionnées au point 9.1.3 = 150,00 € par journée de match.*

9.4.2. Respecter les consignes de sécurité décrites au chapitre 10.

9.4.3. Fournir au moins l'accès à un point d'eau potable pour toutes les équipes, à proximité direct du terrain. Les équipes sont responsables de remplir leurs propres gourdes ou récipients.

⇒ *Pas de point d'eau = € 150,00 d'amende*

9.4.4. Le terrain devra être tracé avec des lignes de couleur blanche en priorité. Si cela n'est pas possible, la couleur jaune, ou bleue est acceptée

5-yards-lines

⇒ *Lignes à 5 yards absentes = 250,00 EUR*

Hashmarks

Le hashmark est un trait perpendiculaire à la ligne des 5 yards. Ils sont obligatoires sur toutes les lignes des 5 yards

⇒ *Absence de hashmark = 250,00 EUR*

Ligne de conversion

La ligne de conversion doit être tracée à 3 yards de la ligne d'en-but.

⇒ *Absence de marquage pour la conversion = 250,00 EUR*

9.4.5. Présence de personnes autres que les joueurs autorisés dans la playerbox et/ou sur le terrain (devra être mentionné sur le Game report)

⇒ *Pour chaque infraction identifiée par la BAFL ou une personne désignée par la BAFL = € 250,00*

9.4.6. Prévoir une séparation autour du terrain, de sorte que les supporters soient positionnés en dehors des limit lines et ne puissent pas entrer librement sur le terrain.

⇒ *Aucune séparation prévue = € 150,00*

9.4.7. Le montage et l'affectation du terrain doivent être conformes aux règles IFAF.

- *Le yard traditionnel devra être utilisé. Si le terrain est trop court, l'utilisation des IFAF yards est acceptée. Si le terrain est toujours trop court, des exceptions sont permises pour la longueur du terrain de jeu (la distance entre la ligne des 40 et la ligne des 50 peut être inférieure à 10 yards).*

9.4.8. Présence de poteaux de but de football américain, tels que décrits dans les règlements de l'IFAF.

- *Le point 9.1.13 est une adaptation prévue par le règlement IFAF:*

National federations may adapt rule 1 to meet local needs and circumstances, provided no adaption reduces the safety of the players or other participants.

9.4.9. La chaincrew doit se tenir disponible pour l'arbitre au moins 30 minutes avant le coup d'envoi.

- *Absence de chaincrew 30 minutes avant le début du match = € 250,00*

- *Pas de chaincrew = pas de match = forfait pour l'équipe organisatrice (et report de l'autre match)*

9.4.10. Toutes les personnes présentes sur le site, à l'intérieur des « limit lines », à l'exception des joueurs, des entraîneurs, du personnel et des autres personnes autorisées dans la player box, sont tenues de porter du fluo (et enregistrée dans Twizzit) sauf pour la presse indépendante.

- *Les personnes qui ne portent pas de fluo (mentionné ci-dessus), sont incitées par l'organisation à le faire, ou renvoyées en cas de refus.*

- *Le match peut être arrêté et un délai maximum de 30 minutes est autorisé selon les règles de l'IFAF. Si le délai est supérieur à 30 minutes = forfait*

9.4.11. Le formulaire de rapport de match BAFL doit être rempli complètement et correctement. Seul ce formulaire de rapport de match Twizzit peut être utilisé.

10. Sécurité et soins médicaux

10.1 Aucun match de compétition dans ou par l'une des compétitions de la BAFL ne peut avoir lieu sans la présence d'une ambulance équipée et deux ambulanciers brevetés AMU

10.2 Aucun match ne pourra débuter tant que le point 10.1. ne sera pas respecté.

10.3 Le kick-off pourra être retardé de maximum 30 minutes pour cause d'un retard d'ambulance.

10.4 Si une ambulance est absente ou a un retard supérieur à 30 minutes, le club organisateur devra prouver qu'il avait bien commandé l'ambulance à la date et heure convenue. Dans le cas où la ligue régionale se charge de la commande de l'ambulance, il n'y aura aucune conséquence pour le club organisateur. La BAFL se réserve le droit de contacter la société d'ambulance. La ligue régionale contactera systématiquement la société d'ambulance pour confirmer sa venue. Si le club organisateur est responsable du retard ou de l'absence de l'ambulance, le club organisateur sera sanctionné d'un forfait unique + paiement des frais prouvés. Si un deuxième match a lieu sur le même site, ce match sera reporté à une date ultérieure, si possible. Dans le cas d'un retard d'ambulance supérieur à 30 minutes, le match de l'équipe organisatrice est sanctionné d'un forfait imposé par la BAFL et le match opposant les deux clubs non organisateurs se déroulera après l'arrivée de l'ambulance. Ce forfait n'engendre pas une relégation automatique du club concerné à la dernière place de la compétition, ni même une relégation vers la division inférieure. Le forfait est uniquement sanctionné d'un 28-00.

11. Retard du kick off

Si le kick off du match doit être retardé à cause d'une circonstance imprévue telle que, orage, retard d'une équipe, retard de l'ambulance, retard des arbitres, la durée des quart-temps sera réduit comme suit :

- Si le kick off est retardé de 10 à 20 minutes, les quart-temps seront réduits à 10 minutes.
- Si le kick off est retardé de 21 à 30 minutes, les quart-temps seront réduits à 8 minutes.

Si le kick off est retardé de plus de 30 minutes, le match n'aura pas lieu.

12. Classement

Les résultats sont cumulés sur toute la saison régulière, jusqu'aux play-offs (non inclus).

Chaque victoire apporte un win.

Chaque égalité apporte un tie.

Une défaite entraîne un loss.

L'équipe avec le meilleur pourcentage ($W+0.5T/G$) est en tête.

En cas d'égalité au classement (W/L), le classement sera déterminé comme suit :

1. Une équipe qui a 1 tie de plus.
2. Le résultat de la confrontation directe entre les deux équipes concernées.
3. La différence entre les points marqués et encaissés. (p.e. +72 passera devant + 71 et -71 passera devant -72)
4. Tirage au sort

À la fin de la saison régulière et des playoffs, le classement sera déterminé conformément au règlement sur les playoffs BAFL.

13. Retrait de la compétition

13.1. Sénior

Si un club a confirmé la participation d'une équipe à la compétition choisie à l'expiration du délai, chaque club qui a fait cette confirmation est tenu de participer effectivement à cette compétition. Tout refus de participer à la compétition ou à sa suite, qui interviendra après l'inscription à cette compétition, sera sanctionné par la Commission des sanctions d'une amende de 1000€.

Le conseil d'administration de la BAFL peut, dans ce cas et si la compétition n'a pas encore commencé, donner à un autre membre la possibilité de participer à cette compétition. Le conseil d'administration de BAFL disposera alors d'un maximum de 10 jours calendrier à compter de la date à laquelle l'association a été informée par courrier électronique ou par lettre de sa révocation pour examiner toute demande et procéder au remplacement.

Si une équipe a confirmé sa participation à une compétition, mais retire sa participation avant l'expiration du délai, cette décision n'entraînera aucune conséquence.

13.2. Compétition U20

Si un membre a confirmé sa participation à la compétition choisie à l'expiration du délai, chaque membre qui a fait cette confirmation est tenu de participer effectivement à cette compétition. Tout refus de participer à la compétition ou à sa suite, qui interviendra après l'inscription à cette compétition, sera sanctionné par la Commission des sanctions d'une amende 1000€.

Le conseil d'administration de la BAFL peut, dans ce cas et si la compétition n'a pas encore commencé, donner à un autre membre la possibilité de participer à cette compétition.

Le conseil d'administration de BAFL disposera alors d'un maximum de 10 jours calendrier à compter de la date à laquelle l'association a été informée par courrier électronique ou par lettre de sa révocation pour examiner toute demande et procéder au remplacement.

Si une équipe a confirmé sa participation à une compétition, mais retire sa participation avant l'expiration du délai, cette décision n'entraînera aucune conséquence.

13.3. Compétition U17

Si un membre a confirmé sa participation à la compétition choisie à l'expiration du délai, chaque membre qui a fait cette confirmation est tenu de participer effectivement à cette compétition. Tout refus de participer à la compétition ou à sa suite, qui interviendra après l'inscription à cette compétition, sera sanctionné par la Commission des sanctions d'une amende 1000€

Le conseil d'administration de la BAFL peut, dans ce cas et si la compétition n'a pas encore commencé, donner à un autre membre la possibilité de participer à cette compétition.

Le conseil d'administration de BAFL disposera alors d'un maximum de 10 jours calendrier à compter de la date à laquelle l'association a été informée par courrier électronique ou par lettre de sa révocation pour examiner toute demande et procéder au remplacement.

Si une équipe a confirmé sa participation à une compétition, mais retire sa participation avant l'expiration du délai, cette décision n'aura aucune conséquence

14. Commission de match / review request

La commission de match est composée de 3 membres de l'association d'arbitres LFFA et 3 membres de l'association d'arbitres FAFL. Ces arbitres ont une connaissance technique avancée

des règles IFAF et sont désignés par le Conseil d'Administration de la LFFA pour l'association d'arbitres LFFA et FAFL pour l'association d'arbitres FAFL.

Pour chaque litige, 3 membres seront désignés par la BAFL. Les 3 membres ne peuvent pas appartenir à la même association d'arbitres régionale.

Ces 3 membres n'auront, si possible, pas participé au match durant lequel les faits se sont déroulés.

Cette commission se prononce sur les infractions qui ont eu lieu sur le terrain de jeu et qui peuvent entraîner l'exclusion, ou sur les incidents au cours desquels un joueur a été effectivement exclu pendant un match.

Cette commission est responsable de tous les matchs de la ligue, que ce soit lors de la compétition ou en dehors, et porte sur toutes les ligues et toutes les catégories d'âge.

La Commission applique une liste fixe d'infractions, qui a été établie conformément aux règlements IFAF.

La fonction de cette commission est d'informer, par l'intermédiaire de la BAFL et des ligues régionales, le joueur et son équipe de la sanction encourue en cas de suspension.

Cette commission peut utiliser des images, des faits prouvés ou des déclarations du rapport des arbitres comme base pour infliger une sanction.

Si une faute grave n'a pas été détectée au cours du match, et que cette faute aurait dû entraîner l'exclusion d'un joueur, la commission de match peut agir comme si ce joueur avait été effectivement exclu et imposer la sanction correspondante. La commission de match, est l'autorité disciplinaire telle que décrite dans la règle IFAF 9.6.2.

Si un joueur a été exclu lors d'un match et qu'il n'aurait pas dû l'être, la commission de match peut annuler la suspension.

Toute demande d'organisation d'une commission de match doit être introduite au plus tard à 23h59, le deuxième jour après le match (p.e. le mardi 23h59 si le match a été joué le dimanche). La commission a 2 jours ouvrables pour rendre sa décision (p.e. si la demande est introduite le mardi, la commission rendra sa décision avant le jeudi 23h59).

Ce courrier électronique doit contenir le motif de la demande, ainsi que les éléments de preuve (vidéo, lien vers le moment exact dans la vidéo) ainsi que le numéro du joueur concerné (ou, si le numéro n'est pas visible, un élément visuel permettant de l'identifier), la faute qui lui a été attribuée et devra être basée sur un article du règlement IFAF (p.e. prouver qu'il n'y a pas d'indicateur de Targeting comme mentionné dans la règle 9.1.3 ou 9.1.4).

VOIR ANNEXE 2

La liste des infractions entraînant l'exclusion a été établie par l'IFAF et complétée par le BAFL.

Aucun recours ne peut être formulé contre cette décision !

Lorsqu'une suspension est confirmée, celle-ci sera traitée dans Twizzit et il sera impossible pour le club d'inscrire le joueur concerné sur la feuille de match

TYPE	IFAF RULE + BAFL RULE	1ST OFFENCE SANCTION	2ND OFFENCE SANCTION	3RD OFFENCE SANCTION
A. 2ND UNSPORTSMANLIKE CONDUCT, DONT 1 DE CELLE-CI EST 2 CONDUITE INSPORTIVE À UN MEMBRE OFFICIEL OU À UN ÉQUIPAGE DES ARBITRES OU À UNE ÉQUIPE À CHAÎNE.	Si un joueur a une combinaison au cours de la saison A & B, il est automatiquement sanctionné conformément à la section A de cette règle.	1 match de suspension	A 2 GAME SUSPENSION + WARNING NEXT OFFENCE IS END OF SEASON	A 3 GAME SUSPENSION AND SUSPENDED FOR THE REMAINDER OF THE CURRENT SEASON
B. 2ND UNSPORTSMANSLIKE CONDUCT	9-2-1 & 9-2-2 & 9-2-3	WARNING NEXT OFFENCE IS 1 GAME SUSPENSION	A 1 GAME SUSPENSION + WARNING NEXT OFFENCE IS END OF SEASON	A 1 GAME SUSPENSION AND SUSPENDED FOR THE REMAINDER OF THE CURRENT SEASON
FLAGRANT UNSPORTSMANLIKE	9-2-1 & 9-2-2 & 9-2-3	A 1 GAME SUSPENSION	A 1 GAME SUSPENSION + WARNING NEXT OFFENCE IS END OF SEASON	A 2 GAME SUSPENSION AND SUSPENDED FOR THE REMAINDER OF THE CURRENT SEASON
PROHIBITED SIGNAL DEVICES FOR PLAYERS	1-4-10	A 1 GAME SUSPENSION	A 2 GAME SUSPENSION + WARNING NEXT OFFENCE IS END OF SEASON	A 2 GAME SUSPENSION AND SUSPENDED FOR THE REMAINDER OF THE CURRENT SEASON
TARGETING	9-1-3 & 9-1-4	A 1 GAME SUSPENSION	A 2 GAME SUSPENSION + WARNING NEXT OFFENCE IS END OF SEASON	A 3 GAME SUSPENSION AND SUSPENDED FOR THE REMAINDER OF THE CURRENT SEASON
FLAGRANT PERSONAL FOUL	2-10-3	A 2 GAME SUSPENSION + WARNING NEXT OFFENCE IS END OF SEASON	A 4 GAME SUSPENSION AND SUSPENDED FOR THE REMAINDER OF THE CURRENT SEASON	
FIGHTING	9-4-5	A 2 GAME SUSPENSION + WARNING NEXT OFFENCE IS END OF SEASON	A 4 GAME SUSPENSION AND SUSPENDED FOR THE REMAINDER OF THE CURRENT SEASON	
CONTACTING AN OFFICIAL	9-2-4	A 3 GAME SUSPENSION + WARNING NEXT OFFENCE IS END OF SEASON	A 6 GAME SUSPENSION AND SUSPENDED FOR THE REMAINDER OF THE CURRENT SEASON	

15. Commission des sanctions

Annexe 3 et 4

En cas d'incident se produisant – avant le match, pendant celui-ci ou même après le coup de sifflet final – et qu'il n'y a pas de sanction définie par le règlement de la BAFL ou celui de l'IFAF pour ce genre d'incident ET qu'il n'y pas de rapport rédigé par l'Arbitre principal, les parties impliquées dans l'incident seront automatiquement exclues, jusqu'au moment où la Commission de Sanctions a pris sa décision. La Commission de Sanctions dispose d'un délai de 5 jours ouvrables, après l'incident en question, pour rendre son verdict. L'incident doit être déclaré par le plaignant dans les 24 heures après sa survenue. Dans le cas contraire, la plainte sera non recevable. La Commission peut prononcer un jugement et une sanction supérieure à la peine déjà encourue (la suspension).

La Commission des Sanctions ne peut toutefois prononcer de jugement s'il y a une enquête de police en cours pour établir les responsabilités des parties impliquées.

La Commission de Sanctions ne pourra pas se réunir pour se prononcer tant que le dossier de police n'est pas clôturé et que la BAFL a été informée de la clôture officielle dudit dossier.

S'il existe déjà une règle clairement définie dans le règlement de la BAFL et/ou celui de l'IFAF pour sanctionner l'incident en question, alors cette règle sera immédiatement appliquée et il ne sera pas nécessaire d'attendre la clôture d'une éventuelle enquête de police

16. Commission d'appel

Annexe 5 et 6

17. Transferts

17.1. Tout joueur peut soumettre une demande de transfert à la BAFL.

Cette demande de transfert doit être faite au moyen du document prévu à cet effet et ne sera valable que si toutes les parties concernées marquent leur accord sur ce document. Les joueurs qui soumettent une demande de licence à la FAFL ou à la LFFA, mais qui ont eu une licence ou ont été enregistrés comme joueur auprès d'un club étranger au cours de la même année civile ou de l'année précédant l'obtention d'une licence ou l'enregistrement, doivent toujours compléter un ICT conformément au règlement IFAF et faire une demande à la BAFL. La demande de licence sera traitée après que toutes les parties ont donné leur accord et que les frais de transfert demandés (avec un maximum de € 175,00) ont été transférés aux fédérations et/ou à l'IFAF.

17.2. Tous les joueurs qui désirent obtenir un transfert entre un membre IFAF et un club membre FAFL ou LFFA pendant la saison, auront 2 matchs de suspension. La suspension débute lorsque l'ITC est validée.

Le match au cours duquel ce joueur transféré est suspendu ne peut pas être un match amical.

17.3. Tout joueur qui souhaite passer d'un club FAFL ou LFFA à un autre au cours de l'année, mais qui n'a joué aucun match et qui n'est pas mentionné dans un game report (Twizzit) de la saison et reçoit un accord de toutes les parties basées sur le document de transfert BAFL, sera directement éligible avec sa nouvelle équipe. Si, pendant la saison, le joueur en question a déjà joué un match ou a déjà figuré sur le game report en Twizzit, ce joueur aura alors un match de suspension. Ce

transfert devra être réalisé sur base du document de transfert envoyé par email vers la BAFL (info@bafl.be) et nécessite un accord entre les clubs impliqués dans le transfert.

17.4. Si une équipe fait jouer un joueur qui enfreint les règles de transfert ou d'octroi des licences, cette équipe sera sanctionnée d'un score de 28-00 pour le match concerné ainsi que d'une amende de 1000€. Il s'agira d'un forfait unique. Celui-ci n'engendrera pas de relégation à la dernière place de la compétition, ni de relégation à la division inférieure.

17.5. Si un joueur désire obtenir un transfert d'une fédération qui n'est pas membre de l'IFAF (p.e. EFL), il doit pouvoir soumettre une approbation signée à la BAFL, dans laquelle son équipe actuelle et la ligue dans laquelle il joue confirment leur accord pour le transfert. Ce joueur aura deux matchs de suspension avant de pouvoir être éligible avec sa nouvelle équipe.

17.6. Si un joueur participe à des matchs ou des entraînements organisés par une organisation de football américain et que cette organisation n'est pas membre de la BAFL, de l'IFAF ou n'organise pas de compétition nationale, internationale, continentale ou IFAF, ce joueur sera libre de participer à la compétition BAFL.

La seule condition pour cela est que le joueur ait reçu sa licence à temps (voir point 8. Obligations). Ces joueurs ne doivent pas soumettre de demande de transfert.

Si l'un des cas susmentionnés n'est pas respecté, le conseil d'administration de la BAFL peut convoquer la commission des sanctions.

VOIR ANNEXE 7

18. Joueurs spéciaux

(ne s'applique pas aux compétitions U17 et U20)

Maximum 2 joueurs spéciaux peuvent participer à une phase de jeu.

Un club membre de la LFFA/FAFL peut ajouter un nombre illimité de joueurs spéciaux sur sa liste de licences et sur le BAFL game report au cours de la saison.

Cependant, ces joueurs spéciaux sont obligés de mettre un X clairement visible à l'arrière de leur casque.

Ce X doit avoir une couleur contrastante à celle du casque et avoir au moins 7 cm de haut et 7 cm de large.

On entend par «joueur spécial», les joueurs qui remplissent la condition suivante :

- Joueur de toute autre nationalité ayant acquis une ou plusieurs saisons d'expérience de jeu démontrable en NCAA1 ou NCAA2 et ligue pro (à voir au cas par cas par la BAFL et surtout démontrable par des rosters et depthcharts).

Si cela n'est pas respecté, cette équipe sera sanctionnée d'un score de 28-00 pour le match concerné ainsi que d'une amende de 1000€. Il s'agira d'un forfait unique. Celui-ci n'engendrera pas de relégation à la dernière place de la compétition, ni de relégation à la division inférieure

19. Procédure de contrôle des licences

Avant le début de chaque match, un contrôle de licence, et d'identité peut être effectué par le staff de l'équipe adverse, sur demande, et devra débiter au plus tôt 1h avant le kick off, et se terminer au plus tard 30 minutes avant le kick off. Aucune équipe ne pourra refuser ce contrôle de licence.

Les joueurs doivent se préparer et se présenter aux personnes chargées des contrôles.

Si une équipe refuse de se soumettre à un contrôle de licence, le match ne sera pas joué. Cette équipe sera sanctionnée d'un score de 28-00 pour le match concerné ainsi que d'une amende de 1000€. Il s'agira d'un forfait unique. Celui-ci n'engendrera pas de relégation à la dernière place de la compétition, ni de relégation à la division inférieure.

Si un joueur figure sur la feuille de match mais n'est pas présent lors du contrôle de licence avant le match, il n'aura pas l'autorisation de monter sur le terrain tant que sa licence et son identité n'ont pas été contrôlées par un membre du staff de l'équipe adverse et cela, même s'il n'y a pas eu de demande de contrôle de licence avant le match. Si le joueur en retard refuse de se soumettre à un contrôle de licence si le match a déjà commencé, le joueur ne pourra pas jouer ni même se trouver à l'intérieur des limit lines. Si le joueur arrivé en retard refuse de se soumettre à un contrôle de licence si le match a déjà commencé et que ce joueur joue ou reste à l'intérieur des limit lines, l'équipe dans laquelle évolue le joueur sera sanctionnée d'un score de 28-00 pour le match concerné ainsi que d'une amende de 1000€. Il s'agira d'un forfait unique. Celui-ci n'engendrera pas de relégation à la dernière place de la compétition, ni de relégation à la division inférieure.

Si un joueur figure sur la feuille de match mais n'est pas en mesure de prouver son identité (oubli des documents), le joueur devra immédiatement retourner au vestiaire. Il ne pourra plus être visible en équipement sur et aux alentours du terrain. Une fois revenu du vestiaire, il ne pourra pas revenir à l'intérieur des limit lines.

Un contrôle de licence peut inclure toutes les personnes figurant sur la feuille de match.

20. Commission des calendriers

La BAFL est responsable du calendrier. Elle pourra mandater toute personne pour exécuter cette tâche.

21. Autres critères

21.1. Chaque équipe doit disposer de 2 jeux de maillots (dont un jeu de maillot blanc pour les matchs à l'extérieur), conforme à la règle 1.4.5. du règlement IFAF. Si une équipe ne dispose pas de maillot blanc pour évoluer à l'extérieur (équipe visiteuse), elle devra s'assurer de posséder un jeu de maillots dont la couleur contraste avec le maillot de l'équipe « home ».

21.2. Chaincrew : Les jeunes enfants ne sont pas autorisés à faire partie du chaincrew
→ L'âge minimal est fixé à 14 ans !

Si les officiels remarquent que le chaincrew ne joue pas correctement son rôle, ou si la sécurité du chaincrew ou des joueurs est compromise, ils peuvent interrompre le match jusqu'à ce qu'un chaincrew expérimenté reprenne ce rôle. Si l'interruption est trop longue, et qu'aucune des deux équipes ne représente le club organisateur, l'arbitre le notifiera dans son rapport de match et une sanction pourra être prise contre le club organisateur. Si l'interruption est trop longue et qu'une des deux équipes représente le club organisateur, un Comportement anti-sportif « équipe » sera attribué à l'équipe représentant le club organisateur.

21.3. Des ballboys sont obligatoires à tous les matchs, et ce, afin de mieux garantir le bon déroulement du jeu. Chaque équipe doit avoir son propre ballboy. Le match ne commencera pas si minimum un ballboy n'est pas présent de chaque côté du terrain. Cette personne ne pourra pas

utiliser son gsm, ni être équipé comme un joueur ou avoir une autre fonction (p.e. être en même temps coach).

Si les officiels remarquent que le ballboy ne joue pas correctement son rôle, ou si la sécurité du ballboy ou des joueurs est compromise, ils peuvent interrompre le match jusqu'à ce qu'un ballboy expérimenté reprenne ce rôle. Si l'interruption est trop longue, un comportement anti-sportif « équipe » sera attribué à l'équipe représentée par le ballboy.

21.4. L'arbitre principal enverra au plus tard le lundi avant le match, un email vers le club organisateur afin d'avoir le nom des membres du chaincrew et de son ballboy, ainsi qu'un email vers les autres clubs jouant sur le même site afin d'avoir le nom de leur ballboy. Une réponse à ce mail devra être envoyée pour le mercredi soir au plus tard.

21.5. Si un club membre de la LFFA/FAFL dispose de son propre service médical, il est permis à ces personnes d'entrer sur le terrain en cas de blessure (éventuelle). Ils doivent toutefois se faire connaître des arbitres et du service médical d'urgence (ambulance présente) avant le début du match. Ils assument également leur propre responsabilité et celle du club pour tous les actes qu'ils commettent à l'égard de la victime.

21.6. Les clubs membres de fédération régionale peuvent appliquer des droits d'entrée, à condition que l'entrée soit gratuite pour tous les joueurs et collaborateurs figurant sur les listes de licences des équipes visiteuses, pour les arbitres et pour les membres du CA de la BAFL/LFFA/FAFL si ceux-ci sont en représentation pour leur fédération.

21.7 Un joueur peut prendre part à la compétition U20 s'il n'atteint pas 21 ans avant la fin de la compétition U20. Cette date de référence est le 31 décembre.

21.8. Un joueur peut prendre part à la compétition U17 s'il n'atteint pas 18 ans avant la fin de la compétition U17. Cette date de référence est le 30 juin.

21.9 Seniors : pas de limite d'âge, mais la protection de tous les joueurs doit être garantie à tout moment et est sous la responsabilité du club.

21.10. Chaque joueur et chaque équipe doit s'informer de la législation actuelle relative à l'utilisation des substances interdites.

Les éventuels contrôles antidopage sont effectués par

- ONAD Wallonie-Bruxelles

Plus d'infos ainsi que la liste complète des substances interdites :

<http://www.dopage.cfwb.be/index.php?id=6462Meer>

infos ainsi que la liste complète des substances interdites :

- NADO Flanders

<https://www.dopinglijn.be/dopinglijn/regelgeving/>

Si un joueur, collaborateur ou toute autre personne contrôlée commet une violation de la législation antidopage, la BAFL suivra le verdict du tribunal compétent.

La sanction imposée est ensuite reprise et appliquée au sein de la BAFL.

21.11 Si une amende est imposée à un club, tel que prévu au présent règlement de compétition, et que ce club en a été informé au cours de la saison, ce club recevra une réclamation en fin de saison, contenant un résumé des amendes imposées.

Toutefois, si un club refuse d'effectuer ce paiement dans le délai de paiement final indiqué sur ce document, la direction de BAFL peut décider d'exclure ce club des compétitions ultérieures, comme prévu au point 2 du présent règlement.

Si l'un des cas susmentionnés n'est pas respecté, le conseil d'administration de la BAFL peut convoquer le comité des sanctions.

21.12 Prévoir au moins un vestiaire par équipe et par équipe d'arbitres, propre, chauffé et qui offre la possibilité d'utiliser de l'eau chaude dans les douches, afin que toutes les équipes puissent s'habiller séparément.

Les vestiaires peuvent cependant être utilisés par plusieurs équipes, à condition qu'elles les utilisent à des heures différentes et qu'ils aient été vidés par l'équipe précédente.

Le vestiaire arbitres devra pouvoir accueillir 5 personnes et disposer de 5 places assises ou la possibilité de tenir le pregame dans un autre local disposant de ces commodités (et jusqu'à huit personnes pour les matchs de play off et finale). Si le club organisateur ne peut garantir cette condition, un vestiaire joueurs devra être libéré afin que les arbitres puissent se changer et tenir leur pregame. Le vestiaire devra pouvoir être fermé à clé. La clé devra être remise aux arbitres ou être disponible sur simple demande de leur part. Leurs effets personnels devront être gardés en sécurité.

⇒ *Violation des règles mentionnées ci-dessus = 250,00 €*

⇒ *Pas d'eau chaude = € 250,00 (sauf cas de force majeure prouvée, évaluée par la BAFL)*

La BAFL est bien consciente que certains clubs sont dépendants des infrastructures mises à disposition par les communes. Si un club ne peut répondre à ces exigences, le club doit en informer la BAFL, par email, au plus tard le 01/10 de l'année précédant la compétition.

Exception faite pour la compétition 2025 pour laquelle l'échéance est fixée au 15/01

22. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa signature par le Conseil d'administration de la BAFL et ne peut être révoqué ou modifié que par le Conseil d'administration ou un organe constitué de manière analogue conformément aux statuts de la Ligue belge de football américain.

Chaque équipe qui souhaite participer à une compétition est tenue de respecter le règlement rédigé par la BAFL

23. Annexes

ANNEXE 1 : amendes

ANNEXE 2 : formulaire de demande de commission de match (2A+2B+2C)

ANNEXE 3 : fonctionnement de commission de sanction

ANNEXE 4 : formulaire de demande de commission de sanction

ANNEXE 5 : fonctionnement de la commission d'appel

ANNEXE 6 : formulaire de demande de commission d'appel

ANNEXE 7 : formulaire de demande de transfert BAFL

ANNEXE 10 : sanctions